# Lettre aux élus

N° 50 - JANVIER 2019



Déjà un an de présidence du Parc, ce syndicat mixte de territoire partagé avec les collectivités qui le constituent a fait montre de son empreinte fédératrice. Ces dernières semaines ont permis de présenter l'état de l'avancement de la charte du Parc à mi-parcours (2010-2016) mais aussi les perspectives proposées pour la seconde partie de la charte à l'horizon 2025. Nous avons pu entendre les élus communaux et communautaires, mieux connaître leur ressenti, leur sentiment d'appropriation du Parc, recueillir idées et souhaits. 50 communes et communautés de communes ont été représentées par leurs élus lors de ces temps-forts qui ont rassemblé une centaine de personnes. Des témoignages d'élus mais également de la société civile ont pu illustrer des apports auotidiens du Parc dans la vie de chacun, du lien social et culturel qu'il représente. \* Nous avons pu constater à quel point les communes, point d'ancrage de notre territoire, restent sensibles à ce soutien que cela soit en termes d'ingénierie financière ou technique.

Je fais le vœu que 2019 offre de nouvelles perspectives, axées sur la valorisation de l'agriculture et l'élevage en zones humides, qu'elles puissent rester l'expression d'un travail mené en commun, d'un intérêt partagé par tous, agents du Parc, élus, exploitants agricoles et usagers, nous rassemblant autour de ce beau territoire.

Je formule également à votre attention et celle de vos proches des vœux de santé, de bonheur et de paix, qu'ensemble nous puissions porter plus loin encore les valeurs de notre Parc.

\* Un bilan de ces réunions fera l'obiet d'une communication spéciale en début d'année 2019.

Jean MORIN. Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

## Besoin d'aide?

## « A vos mares, partez! »

Creusées autrefois pour stocker l'eau de pluie et servir de point d'abreuvement aux animaux, simples ornières ou dépressions issues de l'extraction de matériaux (terre, tangue), les mares sont les témoins d'une vie passée dans nos campagnes. Elles constituent les derniers refuges pour une faune et une flore spécifiques des zones humides, habitats en régression à l'échelle nationale. En cela, elles font partie intégrantes du patrimoine naturel et culturel local.

Pour enclencher une dynamique locale de prise en compte de ces milieux caractéristiques de nos paysages bocagers, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est lancé, dès 2010, dans un travail d'inventaire puis de restauration des mares sur le haut pays.

Les travaux consistent à remettre en lumière les abords de la mare par du débroussaillage et du bûcheronnage. Outre le développement des plantes aquatiques qui assurent l'oxygénation du milieu, l'objectif est de limiter l'accumulation de feuilles au fond de la mare et donc de ralentir les phénomènes de comblement. Pour les mares déjà très envasées, un curage est nécessaire.





Il respecte alors la règle « vieux fonds, vieux bords » et cherche à profiler une partie des berges en pente douce. Les mares de prairie bénéficient également de la pose d'une clôture et d'une pompe à nez afin de protéger les berges du piétinement du bétail tout en conservant l'usage d'abreuvement.

Depuis 2015, le Parc des marais prend en charge chaque année l'intégralité des travaux grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Normandie. 70 mares sont déjà restaurées.

Élus, exploitants ou propriétaires de mares, vous souhaitez valoriser les zones humides près de chez vous ? Alors n'hésitez pas à contacter le Parc pour créer un réseau fonctionnel de mares sur notre territoire!



Pour en savoir + : Adélaïde LIOT - Chargée de mission zones humides et milieux aquatiques - 02 33 71 62 46 - aliot@parc-cotentin-bessin

Dépôt légal : septembre 2006 - Édition trimestrielle - Tirage : 1 800 ex. - ISSN papier : 1290-3442 - Directeur de publication : Jean MORIN - Directeur de rédaction : Philippe MONCAUT - Profession de Marais du Cotentin et du Bessin - Crédit photo : © D. Daguier (CD 50) ; ENSAN Rouen ; R. Hardy ; Adélaïde Liot (PnrMCB). Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales par









### Que fait le Parc?

De longue date, les ressources naturelles du territoire du Parc ont pu servir de matériaux de construction (terre crue, chaume, ...). Au delà de ces usages traditionnels, le Parc s'est engagé depuis plusieurs années à expérimenter des usages contemporains, voire futurs de ces ressources locales.

De novembre 2017 à juin 2018, dans le cadre du programme Interreg CobBauge, Giulia Scialpi, architecte, a réalisé une étude sur les potentiels de valorisation des ressources végétales issues de l'entretien des espaces naturels et des marais. Ces végétaux ont été caractérisés, seuls ou mélangés, puis leur conductivité thermique, leur résistance à la compression et d'autres paramètres ont été testés. Il convient maintenant, à partir de ces résultats, de conduire des expérimentations constructives pour déterminer les possibilités de valorisation.

Dans cette perspective et riche de son expérience de préservation du bâti en bauge, le Parc a engagé depuis 2015 un travail auprès des élèves de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie. Ces futurs architectes au travers d'ateliers de découverte, de mises en pratique et d'expérimentations s'approprient le matériau terre, les fibres végétales, le mélange commun à la bauge et au torchis. A partir de ces connaissances, ils revisitent, hybrident les techniques de construction en terre crue et envisagent ainsi la terre crue en matériau répondant aux exigences du bâti actuel et du futur (ressource locale, recyclabilité, économie d'énergie, faible émission voire stockage de carbone...).



#### Terre en vue !

#### Exposition à la Maison du Parc

RDV aux jours et heures d'ouverture de la Maison du Parc jusqu'au 3 février 2019. Gratuit.

Renseignements au 02 33 71 65 30.





Pour en savoir + : François STREIFF - Architecte - fstreiff@parc-cotentin-bessin.fr

## D'autres l'ont fait

En cet hiver 2018, Quinéville peut profiter de son nouveau dispositif d'éclairage publique. Monsieur René Hardy, maire de la commune, évoque cette réalisation : « En 2016, quand le Parc, par l'intermédiaire de son chargé de mission énergie Denis Letan, est venu nous présenter les possibilités d'aide dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le renouvellement de l'éclairage publique a été envisagé. »



Comme pour tout projet de collectivité, il a fallu le préciser et le calibrer aux possibilités financières de la commune : « Nous avons 75 points lumineux à Quinéville mais comme nous avions déjà engagé d'autres dépenses de travaux, nous sommes finalement partis sur le remplacement de 35 points lumineux classiques par des éclairages à LED. Soit un budget de près de 25 000 euros éligibles au TEPCV. »

Le dispositif fut finalement plus large : « Avec des aides du Syndicat départemental d'énergies de la Manche, nous avons complété notre démarche par le remplacement de 6 points lumineux supplémentaires et de 5 horloges astronomiques permettant une programmation plus fine de l'éclairage. »

Cette opération, qui a permis de renouveler 41 points lumineux au total, est satisfaisante à plusieurs niveaux : « Ces éclairages à LED offrent un meilleur confort lumineux et un éclairage plus efficace. Ils permettent également de disposer de matériel neuf pour les années à venir. »

Monsieur Hardy de conclure : « Cet hiver va nous permettre de profiter du résultat de ces travaux et d'évaluer à la fin de celui-ci les économies réalisées en comparaison des années précédentes. »

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour en savoir + : Denis LETAN - Chargé de mission transition énergétique - 02 33 71 62 42 - dletan@parc-cotentin-bessin.fr

### Décisions d'élus

Extraits des principales décisions des bureaux des 24 septembre et 26 novembre 2018 ; du comité syndical du 24 septembre 2018.

Fonds de sauvegarde terre-chaume

7 dossiers soutenus sur les communes de : Neuilly-la-Forêt, Montsenelle, Tribehou, Saint-Georges-de-Bohon, Graignes-Mesnil Angot et Rémillyle-Lozon pour une aide totale de 18 184 € représentant un montant de travaux de 142 904,45 €.

#### Agenda

Lundi 4 février 2019 : comité syndical

